

CONTACTER L'EREGIN :

Quand et pourquoi ?

- Quand l'instance éthique de votre structure n'a pu trouver des éléments de réponse satisfaisants à une situation complexe ou un dilemme qui relève du questionnement éthique
- Quand votre structure, confrontée à ce type de situation ou dilemme, ne dispose pas en interne de ressources en terme de démarche de réflexion éthique
- Quand vous souhaitez développer une action régionale avec le soutien de l'EREGIN

Comment ?

- En vous rendant sur le site internet pour télécharger le formulaire de saisine
- Par mail (ou téléphone)

ADRESSES

Siège

CHU de Guadeloupe

Annexe opérationnelle

SAS IMM'EAUX

10 Quartier Sisyphe - Voie Verte

ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault


CONTACTS

Tél : 0590 53 27 00

Mail : contact@eregin.com

NOUS SUIVRE

www.eregin.fr

 [eregin](https://www.facebook.com/eregin)

Faire sens autour du mieux agir et du mieux vivre ensemble

La réflexion éthique, un cheminement collectif pour **faire sens** autour du **mieux agir** et du **vivre ensemble**

Les espaces de réflexion éthique régionaux (ERER) ont vocation à susciter et à coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé, à travers des actions de sensibilisation, d'information, d'échanges et de débats. Ces actions concernent aussi bien les professionnels du soin, des sciences de la vie, que le grand public.

L'éthique, dans ces champs d'activité, peut se définir comme une réflexion active, collective, interdisciplinaire et interactive, portant sur les valeurs humaines, dans le but d'aboutir à des choix ajustés et raisonnables, encadrés par la loi et résultant de l'étude de diverses possibilités.

Cette démarche de réflexion génère un questionnement permanent, structuré autour de 4 principes : bienfaisance, non-malfaisance, justice et autonomie ; lequel vise à déterminer comment agir au mieux, dans le respect des personnes (soignants, chercheurs, patients et usagers...).

MISSIONS

Issu de la loi du 6 août 2004 relative à la loi bioéthique, l'**espace de réflexion éthique régional (ERER)** a pour vocation de promouvoir et diffuser les valeurs du questionnement éthique dans la prévention, le soin, l'innovation et la recherche. Il assure ainsi des missions de formation, de documentation et d'information, de rencontres et d'échanges à destination des professionnels concernés mais aussi du grand public.

Conformément à l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012 (relatif à la constitution, composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux), ses missions sont les suivantes :

- garantir la transparence et l'indépendance de la réflexion éthique
- être saisi par toute personne physique ou morale sur des travaux ou des thématiques pour une aide à la décision
- informer, sensibiliser et initier à la réflexion éthique
- organiser des débats, échanges et rencontres pluridisciplinaires
- participer au développement de la formation des étudiants et des professionnels
- favoriser le développement de la Recherche en éthique et apporter le soutien nécessaire aux chercheurs
- constituer un lieu de documentation et de ressources
- coordonner les relations avec les comités d'éthique des structures
- constituer des lieux de veille et d'observation des pratiques au regard de l'éthique
- prendre part aux actions de la conférence nationale des espaces de réflexion éthique régionaux (CNERER), en lien avec le comité consultatif national d'éthique (CCNE).

En 2017, les espaces de réflexion éthique régionaux (ERER) se sont constitués en association (loi 1901) dénommée **CNERER : conférence nationale des espaces de réflexion éthique régionaux**.

Ses principales missions sont de faciliter les liens et actions entre ERER et d'être leur interlocuteur auprès des instances nationales telles que le **comité consultatif national d'éthique (CCNE)** et les pouvoirs publics tels que le ministère des solidarités et de la santé (la DGOS : direction générale de l'offre de soins et la DGS : direction générale de la santé).

ORGANISATION

Les ERER sont des structures de service public implantées dans chaque région de France. Ils sont adossés à des centres hospitalo-universitaires (CHU) et sont financés par des fonds de mission d'intérêt général (MIG) accordés par leur agence régionale de santé (ARS) respective.

L'**espace de réflexion éthique de la Guadeloupe et des Iles du Nord (EREGIN)** a été créé par la réunion de structures adhérentes à une convention constitutive signée en 2015.

L'EREGIN compte dix membres signataires à la convention constitutive :

1. L'université des Antilles (UA)
2. Le centre hospitalier universitaire (CHU)
3. L'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (ARS)
4. Le centre hospitalier Louis Daniel Beaubertuy (CHLDB)
5. La clinique Les Eaux Claires
6. La clinique Les Eaux Marines
7. Le centre hospitalier de Basse-Terre (CHBT)
8. L'établissement public de santé mentale (EPSM)
9. Le groupe Maniokani
10. Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) René Haltebourg

Chaque ERER est placé sous la responsabilité d'un directeur et comporte deux instances : un bureau et un conseil d'orientation (CO).

LE BUREAU

Il se réunit au moins une fois dans l'année. Il est constitué des membres suivants :

- le directeur de l'espace de réflexion éthique et le directeur adjoint
- le président du conseil d'orientation et le vice-président du conseil d'orientation
- les parties signataires de la convention constitutive (membres du bureau) ou leurs représentants
- les parties adhérentes à la convention constitutive (le cas échéant).

Ses principales missions sont :

- soutenir le directeur dans la gestion de la structure
- approuver le budget annuel et le programme d'actions
- décider de l'adhésion d'un nouveau membre à la convention constitutive (il est consulté pour toute demande d'exclusion également)
- adopter le règlement intérieur et approuver toute modification de la convention constitutive.

LE CONSEIL D'ORIENTATION (CO)

Il se réunit tous les deux à trois mois et comprend :

- le directeur de l'espace de réflexion éthique (et adjoint)
- le directeur de l'agence de santé (ARS) ou son représentant
- le président du conseil d'orientation (et adjoint)
- des personnalités qualifiées
 - appartenant au secteur du soin ou de la recherche médicale (collège 1)
 - ayant un intérêt ou des compétences pour les questions éthiques relatives aux champs d'activités des ERER (collège 2).

Ses principales missions sont :

- générer des travaux de réflexion prenant en compte les attentes et besoins régionaux
- soumettre au directeur de l'EREGIN, en vue du programme annuel, des propositions d'actions, de promotion et de sensibilisation à la réflexion éthique
- participer à la mise en oeuvre des actions approuvées par le bureau
- répondre aux saisines transmises par les professionnels via la mise en place de la **cellule de soutien éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord (CSEGIN)**.